NOM PRENOM

ADRESSE

AFFECTATION

Toulouse, le XX/XX/2021

 Monsieur le Directeur Académique des Services de l’Éducation Nationale

**Objet:** demande de placement en ASA pour l’arrêt subi suite à vaccination

 Monsieur l’inspecteur/Madame l’inspectrice d'académie,

 Suite à la première/deuxième injection du vaccin du XX/XX/XXXX, je n’ai pas été en mesure d’assurer mes fonctions le XX/XX/XXXX.

 Je vous ai adressé une demande de placement en autorisation spéciale d’absence pour cette journée d’absence consécutive à la vaccination. Malgré les possibilités ouvertes notamment dans la FAQ du ministère DGAFP mise à jour le 23 juin, ce placement en ASA m’a été refusé.

 Désormais et depuis la circulaire du ministère de la transformation et de la fonction publique du 5 juillet 2021, aucune ambiguïté n’est possible. En effet, celle-ci précise : “*Les chefs de service* ***réservent une issue favorable*** *aux demandes de placement en autorisation spéciale d’absence formulées par les agents qui déclarent des effets secondaires importants après avoir été vaccinés contre le covid-19.*

 *L’agent public transmet à son employeur une attestation sur l’honneur qu’il n’est pas en mesure de travailler pour ce motif.*

 *Cette autorisation spéciale d’absence peut être accordée le jour et le lendemain de la vaccination. Les situations particulières font l’objet d’un examen individualisé.*”

Au regard de cette circulaire, je réitère ma demande et atteste sur l’honneur que cette absence du xx/xx/xxxx était consécutive à la vaccination reçue.

 Dans l’attente d’une étude positive de cette nouvelle demande.

 Recevez, Monsieur l’inspecteur/Madame l’inspectrice d'académie, l’assurance de mon engagement professionnel.